

Convocation - Conseil d'établissement

Lundi 29 mai 2023 - 19h 00-21h 00

Salle du personnel – École du Préambule

Procès-verbal de la rencontre

Nom	Présence	Fonction	Nom	Présence	Fonction
Monsieur David Cousineau	X	Parent	Madame Myriam Armstrong	X	Enseignante
Madame Véronique Bibeau		Parent	Madame Lysanne Lanoue	X	Enseignante
Madame Anne-Julie Cyr	X	Parent	Madame Sandra Daunais		Enseignante
Madame Lyne Beaudoin	X	Parent	Madame Annie Martin	X	Serv.de garde
Madame Anne Comeau		Parent	Monsieur Marc Nantel	X	Soutien
Madame Stéphanie Guénette	X	Parent	Madame Caroline Rochon	X	Directrice adjointe
			Monsieur Dominic Subranni	X	Directeur

1. Vérification du quorum, lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Annie Martin propose l'adoption de l'ordre du jour.

CE-060-290523

Adopté à l'unanimité

1.1 Nomination d'un ou d'une secrétaire de rencontre

Madame Stéphanie Guénette se propose comme secrétaire pour la rencontre.

2. Lecture et adoption du procès-verbal du 25 avril 2023

Modification de la terminologie du début de paragraphe du point 12 : Point à l'étude
« Madame Lyne Beaudoin soulève le point que certains parents de l'école proposent d'avoir un
abri ... »

Madame Anne-Julie propose avec la modification l'adoption du procès-verbal du 25 avril 2023

CE-061-290523

Adopté à l'unanimité

3. Parole au public

Aucune demande

4. Projet éducatif

Monsieur Dominic Subranni informe le comité que le questionnaire a été envoyé aux parents via la plateforme «FORMS». De plus, un questionnaire a été rempli par tous les élèves et le personnel.

Ces données seront compilées par une firme externe qui fournira un portrait détaillé des perceptions avec des diagrammes pour les différents résultats. Un comité de travail va se réunir à la mi-juin afin de faire une analyse de ces données et nous fournir les conclusions des résultats au prochain conseil.

5. Informations

5.1 Organisation scolaire

L'organisation scolaire a été faite selon les données qu'ils ont présentement, soit :

- 5 groupes de préscolaire
- 5 groupes de 1^{re} année
- 4 groupes de 2^e années
- 4 groupes de 3^e années
- 4 groupes de 4^e années
- 4 groupes de 5^e années
- 4 groupes de 6^e années
- 4 groupes de DILS

L'organisation scolaire sera revue début août en fonction des inscriptions qui continuent de se faire.

Monsieur David Cousineau soulève le point de savoir si le service de garde peut supporter le nombre grandissant de groupe. Madame Annie Martin mentionne qu'à vers l'Avenir, il y aura une classe qui sera prise pour le service de garde, comme les heures entre le temps en classe et le service de garde se complètent, cela va être adéquat.

5.2 Construction des modulaires

Mme Caroline Rochon informe que la préparation pour l'installation des modulaires avance bien. Les travaux sont présentement selon l'échéancier, donc aucun délai supplémentaire n'est prévu pour le moment. Le tout devrait être prêt pour la rentrée des classes cet automne. Les pieux sont installés. Les modulaires devraient être reçus d'ici le 2 juin et transportés avec une grue pour les mettre en place.

5.3 Accueil des futurs élèves de la maternelle

Monsieur Dominic Subranni informe que l'accueil des nouveaux élèves de maternelle se fera le 12 juin 2023. Le déroulement se fera comme l'an dernier, donc plus sur une base de

découverte libre de l'enfant et du parent. Également, il y aura une soirée d'information pour les parents (la date sera à confirmer).

5.4 Activité de fin d'année

Monsieur Dominic Subranni informe que les activités de fin d'année se dérouleront le 22 juin pour le Préambule et le 23 juin pour vers l'Avenir. Les parents seront les bienvenus à cette grande fête.

Madame Caroline Rochon informe d'une sortie scolaire pour le groupe 931 au Spot (Centre d'escalade à Joliette). Les frais correspondants à environ 15 \$ qui est principalement pour le transport.

Deux autres sorties sont présentées qui sont plus des dérangements à l'horaire soient pour le groupe 931 :

1. Pic-Nic et jeux d'eau au parc Casavant et crème glacée à la crèmerie
2. Laser tag dans un gymnase

Mme Lysanne Lanoue propose l'adoption des activités/sorties scolaires.

CE-061-290523

Adopté à l'unanimité

6. Dons (à venir) défi Pierre Lavoie

Mme Caroline Rochon annonce qu'une équipe fait le grand défi Pierre Lavoie et parraine l'École Lorenzo Gauthier (Vers l'Avenir). Les membres sont composés de : Patrice Préville, Frédéric Huot, Marc Picard, Francis Renaud, Jean-François Vallée et André Huot. Ils avaient comme objectif d'amasser 30 000 \$ et ils ont amassé 47 725 \$. Une partie de cette somme, soit 12 000 \$ sera remis au Grand Défi Pierre Lavoie et le restant sera donnée à Vers l'Avenir comme premier levier pour le financement de l'aménagement de la cour.

Tous les membres étaient très touchés de ce don et ils veulent organiser une haie d'honneur lors de leur visite et que toutes les personnes qui seront présentes porte un casque en signe de soutien. Une lettre et un communiqué seront faits afin d'informer de la bonne nouvelle !

7. Budget initial (2023-2024)

7.1 Revenus / dépenses

Monsieur Dominic Subranni présente le budget de 2023-2024 qui a été établi selon la clientèle du 30 septembre et selon les règles présentes. Cependant, d'autres mesures pourraient être ajoutées. Il y a peu de changement comparativement à l'an dernier, car plusieurs montants sont conventionnés. Chacun des montants est expliqué par Monsieur Subranni en commençant par le budget sommaire puis le budget détaillé. Il démontre le tableau démontrant les dépenses qui vont être faites avec l'allocation de fonctionnement de 48 \$ par élève qui est

octroyé par le Ministère. Le principal coût chargé aux parents est pour l'imprimerie et des fournitures pour les budgets de classe. Le tableau de ces coûts est présenté.

Madame Anne-Julie propose l'adoption des revenus/dépenses 2023-2024.

CE-062-290523

Adopté à l'unanimité

7.2 Frais chargés aux parents

Monsieur Dominic Subranni mentionne qu'ils ont fait un comparatif entre 2022-2023 et 2023-2024 concernant les frais des fournitures scolaires en fonction de l'augmentation des prix due à l'inflation. Les prix ont augmenté dans la dernière année, donc il a été discuté que certaines des fournitures seraient achetées par le budget école et mises en commun. Ces fournitures resteront à l'école, donc les parents n'auront pas à déboursier pour ces fournitures qui pourront servir d'année en années (Ex. : ciseaux, règle). L'exercice a été fait pour les maternelles et les groupes de 1^{re} année qui avaient des hausses importantes des coûts des fournitures. Ils restent à faire pour les groupes de 2^e et 3^e année ainsi que les classes de DILS. Une nouvelle colonne sera ajoutée l'an prochain au tableau afin de distinguer les fournitures scolaires qui seront achetées par l'école. Concernant les autres niveaux, il n'y a plus de commun, car ils doivent être de plus en plus autonomes pour leur entrée au secondaire, donc avoir leur propre matériel.

Madame Lyne Beaudoin propose avec modification « pour les frais communs non calculés » pour adoption des frais chargés aux parents.

CE-063-290523

Adopté à l'unanimité

7.3 Règles de transférabilité

Monsieur Dominic Subranni nous présente la règle de transférabilité :

« Permettre à la direction de l'école de faire des transferts budgétaires entre les postes apparaissent au budget et d'en rendre compte sur une base à être déterminée au conseil d'établissement. »

Madame Annie Martin propose l'adoption des règles de transférabilité.
Document signé

CE-064-290523

Adopté à l'unanimité

7.4 Service de garde et surveillance de dîner

Madame Annie Martin présente le budget 2023-2024 pour le service de garde qui doit s'autofinancer. Les principaux revenus sont composés des allocations du Ministère et des revenus des parents. Les allocations sont basées en fonction des prévisions faites selon les prévisions de fréquentations. Les revenus de parents sont basés sur les prévisions en fonction des besoins actuels.

À ce jour, concernant les frais chargés aux parents, ils ne peuvent pas excéder 8.95 \$ (taux maximal du Ministère). En fonction des heures de début et de fin du service de garde, le tabulateur démontre des tarifs pour le matin, le midi et le soir. Par la suite, Madame Annie Martin démontre les tarifs pour le dépannage soit 5 \$ pour le matin, 5 \$ pour le midi et 12 \$ pour le soir. Cependant, à la suite de discussions, il faut que les tarifs soient assez élevés afin que ce dernier reste un service de dépannage, donc il doit être modifié pour 6 \$ le matin et le midi et 12 \$ pour le soir.

La principale dépense pour le service de garde est les salaires du personnel. Cette dépense a été calculée pour chacun des employés en fonction de leur expérience et leur échelon de l'année prochaine.

Elle mentionne aussi qu'il y a un montant important de mauvaises créances. Cependant, plusieurs démarches ont été mises en place afin de réduire ce montant dans les dernières semaines, le tout avec respect des parents afin de garder une belle relation, ce qui est le point important pour la suite. Les parents qui n'auront pas payé les frais de garde de 2022-2023 et/ou qui n'auront pas pris des ententes de paiement ne pourront pas s'inscrire aux services de garde en 2023-2024. Ils auront accès au service de surveillance de diner. Cela sera mentionné dans le guide du service de garde.

Pour les journées pédagogiques et les journées tempête, il faut que les parents soient sensibilisés sur le fait d'inscrire leur enfant et qu'ils ne soient pas présents, plusieurs frais sont engendrés et les places sont prises pour d'autres qui aurait aimé participer. Donc, il a été convenu de mettre un ajout dans les règles du service de garde que si l'enfant n'est pas présent, le montant de la journée (soit 8.95 \$ + frais de sortie + pénalité de 15 \$) sera exigé aux parents.

Il y a aura un envoi aux parents en juin afin de faire un sondage pour la prévision de la fréquentation et bien sûr avec les règles de fonctionnement du service de garde (avec les modifications mentionnées ci-haut).

Concernant les journées pédagogiques qui ont été discutées lors de la dernière rencontre sur le fait de répéter la même sortie plusieurs fois : cela a été discuté avec les éducatrices et le verdict a été d'augmenter le ratio d'élève par sortie, ce qui serait plus apprécié.

Madame Lyne Beaudoin propose avec modification des tarifs de dépannage l'adoption des frais chargés aux parents.

CE-065-290523

Adopté à l'unanimité

8. Comité de parents

Anne Comeau est absente, aucune communication

9. Conseil d'administration

Rien à signaler

10. Correspondances

Aucune

11. Varia

Aucune

12. Point à l'étude

Aucun

13. Date de prochaine rencontre

À valider

14. Levée de l'assemblée

Monsieur David Cousineau propose la levée de l'assemblée à 21h05

CE-066-290529

Adopté à l'unanimité

Stéphanie Guénette

Secrétaire de la rencontre

*La réussite scolaire...
c'est notre devoir!*